



Avoirs bancaires du survivant

Par qolkit

Bonjour

Mon mari est décédé en octobre dernier ,nous n'avons pas de régime matrimonial .Faut -il déclarer les avoirs bancaires (plans épargne et autres) qui sont à mon nom ?

Merci pour votre réponse .

Par ESP

Bonjour

"Pas de régime matrimonial" signifie régime de la communauté légale (réduite aux acquets).

La succession se fait donc sur 50% de la valeur des biens possédés en commun, peu importe le nom du titulaire du compte.

MERCI DE REpondre SUR CE FIL.